

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



L'an deux mille vingt six, le dix mars à 18 heures 30,  
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à  
Salle du Conseil de la Mairie de Nivillac en séance publique sous la présidence de  
M. Bruno LE BORGNE Président.

DATE DE CONVOCATION :  
25 FÉVRIER 2026

DATE DE PUBLICATION :  
16 MARS 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :  
En exercice : 38  
Présents : 25  
Votants : 30

Étaient Présents :

Mme Laurence BAUDAIS, - M. Patrick BEILLON, - M. Jean-François BREGER,  
- Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Michel CRIAUD, - M. Guy DAVID, - Mme  
Béatrice DENIGOT, - Mme Annie DRENO, - M. Samuel FERET, - M. Guillaume  
FREDET, - M. Patrick GERAUD, - M. Gérard GUILLOTIN, - Mme Josiane  
HERVOCHE, - M. Denis HILLAIREAU, - M. Bruno HUBERT, - M. Jean-Marie  
LABESSE, - M. Bruno LE BORGNE, - Mme Geneviève LE GOUALLEC, - M.  
Denis LE RALLE, - M. Eric LIPPENS, - Mme Mireille LUCAS, - Mme Muriel  
MALNOE, - M. Noël PAUL, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN

Étaient Absents Excusés:

M. Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Patrick  
BUSSLER-MUELA, - Mme Nicole KORN, - Mme Elsa LE CORRE, - M. Alain  
MOREAU, - Mme Régine ROSSET, - M. Eric ROZE

**M. André ALLIO donne pouvoir à Mme Laurence BAUDAIS**  
**Mme Muriel CLERY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE**  
**Mme Christine LE CADRE donne pouvoir à M. Bruno HUBERT**  
**Mme Jocelyne PHILIPPE donne pouvoir à Mme Josiane HERVOCHE**  
**Mme Odile PROVOST donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Béatrice DENIGOT a été élue Secrétaire

**DÉLIBÉRATION N°018 2026 - FINANCES - VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 - DÉSIGNATION DU  
PRÉSIDENT DE SÉANCE**

Le Président informe que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-14, lors de la séance du conseil au cours de laquelle le Compte Financier Unique est débattu, le Président qui a exécuté le budget peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Il est donc nécessaire de désigner un Président de séance.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, en qualité de Président de séance pour l'approbation des Comptes Financiers Uniques 2025.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 13/03/2026  
Le Président

